

Cfdt:

BRÈVES DE PARIS

Retrouvez ici, avant tout le monde, les informations issues du Comité Social et économique Central (CSEC)

EN BREF

Séminaire encadrement de La Rochelle : surprise et douche froide !

Comment apprendre un énième changement d'organisation en "live" en ancrant incertitudes et inquiétudes. Pour la DG rien n'est fait c'est à consolider !

Pompier pyromane, nconscience ?

La rochelle...suite !

Après ses apparitions Ste Bernadette a dit « Je suis chargée de vous le dire, pas de vous le faire croire », suite au séminaire encadrants de La Rochelle qui parlait lui de "disparitions" le DGARH, St Denis, dit "On est chargé de faire comprendre pas adhérer ! Ce n'était pas un séminaire d'embarquement". Et bien c'est réussi : adhésion 0... mais compréhensions 0 aussi !

Visiblement la DG a déjà oublié le baromètre du mois dernier et les inquiétudes exprimées (confiance dans l'avenir...)

Centralisation de l'activité frontalière :

La DG lance une nouvelle centralisation en s'appuyant sur l'exemple des marins et dockers (pour lequel aucun bilan n'a été fait) mais cette fois sur les U1 et les DAL frontalières. L'objet est de transférer le traitement des U1 et la liquidation des DAL vers le Grand Est pour toutes les régions françaises avec pour GE une compensation annoncée de 30 ETP...

Mais quid des autres régions et agences très concernées qui vont voir "partir" plus de 50% de l'activité GDD (dans des agences de BFC, HdF ou ARA) sans que la DG soit claire renvoyant la responsabilité (pour pas dire la patate chaude) aux régions concernées !

Sur ce sujet, il manque la "pesée" initiale, une vraie étude d'impacts dans les régions frontalières très concernées (surtout quand OPERA l'outil "charge ressources" va "tourner"), et toujours un affichage de gains ETP façon bouts de chandelle calculé à la technique du doigt mouillé !





BRÈVES DE PARIS

Retrouvez ici, avant tout le monde, les informations issues du Comité Social et économique Central (CSEC)

Classification des agents publics (décision DG)

Les élu(e)s CFDT décident de s'abstenir sur la classification de droit public et souhaitent insister sur le fait que lors de la réunion du 9 janvier 2026 dite de Concertation, la CFDT a demandé la tenue d'une nouvelle réunion pour aborder et **trouver des solutions pragmatiques aux problématiques spécifiques** des agents de statut public notamment sur leur déroulement de carrière, car il s'agit de pouvoir répondre aux attentes de 3000 agents qui expriment un **malaise et un sentiment fort de discrimination**. La CFDT souhaite pour les agents publics des perspectives concrètes d'évolution de carrière et salariale.

La CFDT travaillera avec les agents statut public en ce sens.

Expérimentation de l'accompagnement des personnes licenciées pour inaptitude : "un projet de briques...et de broc?"

XP lancée sur 8 départements après un pilote dans le Rhône sur les DE licenciés pour inaptitude ou en lien avec l'état de santé. **Trois briques seront travaillées** : rétablissement (recensement des outils pour franchir le cap du deuil...), accès aux droits (infos adaptées, trouver les interlocuteurs, démarches et lien MDPH) et compensation (identifier les besoins de compensation et construire un projet en lien avec la difficulté ou le handicap). **Les objectifs** : organiser les relations avec les partenaires, aller-vers et réduire les délais d'inscription, établir un questionnaire santé et avoir un impact emploi le tout sur chaque département. Moyens ? ZERO !

CONSULTATION SUR L'UTILISATION D'UNE FONCTIONNALITÉ D'ASSISTANCE IA DANS LES FORMULAIRES SIRHUS (ET NOTAMMENT EPA)

Avis de la CFDT : nous prenons acte des garanties qui insistent sur le **caractère strictement optionnel lors des EPA**, activable à l'initiative des agents et des managers, lequel se limiterait à cinq champs de texte libre sans conservation des échanges, et sans analyse des émotions. L'utilisation d'un modèle de langage serait sécurisée et dédiée à cet usage, dans une infrastructure souveraine, garantissant notamment l'absence de transfert de données vers du cloud tiers public ou privé, et les engagements pris en matière de conformité réglementaire et de protection des données sont des gages importants. **Les tests sur la détection des propos discriminatoires** montrent des résultats jugés fiables, sans faux positifs. Les recommandations intégrées du comité éthique externe se traduisent par des engagements de mise en œuvre. Pour autant, la CFDT rappelle que, lors de la présentation initiale, la Direction avait précisé qu'aucune IA n'y serait intégrée. L'introduction ultérieure pose la question de la lisibilité, de l'anticipation de ses impacts et de la manière d'informer et de consulter les élus. **Plusieurs points sont à surveiller**, notamment l'incertitude du calendrier. Il serait souhaitable aussi d'anticiper les effets non intentionnels d'une standardisation permanente des pratiques managériales et des formulations. En outre, la question du suivi quantitatif des alertes sur les discriminations et la façon d'évaluer l'impact réel de l'outil sur la qualité des entretiens ne sont pas apportées. Enfin, les conditions d'accompagnement sont floues. **Ainsi, les élu(e)s CFDT estiment ne pas disposer de garanties suffisantes et émettent un avis d'abstention.**